

	FICHES DE PRÉSENTATION ACTIONS DE FORMATION	Page 1 sur 1 Réf. : AF8-1
		Date d'application : 14/04/2022 (Sous-réserve d'évolution dans l'année)

RGPD, MISE EN APPLICATION RH

Présentation :

Le développement de systèmes informatisés a conduit à un traitement d'informations dans des volumes de plus en plus grand et de façon de plus en plus automatisée, pour des résultats de plus en plus efficaces. Dans le même temps, ce traitement automatisé d'informations est allé de pair avec de nouvelles possibilités de surveillance et de fichage des citoyens, avec de nouvelles problématiques de protection de leurs informations (vidéosurveillance, smartphone, géolocalisation...).

Des risques pour la vie privée et les libertés individuelles et publiques ressortent du traitement massif de données personnelles de plus en plus nombreuses et parfois sensibles (données de santé, opinions politiques...).

Le règlement n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (règlement général sur la protection des données – RGPD) est entrée en vigueur le 25 mai 2018.

Ce règlement impacte la gestion des ressources humaines puisque des données à caractère personnel sont traitées tant au niveau du recrutement (CV, tests, courriers...) que de la gestion administrative du personnel (bulletins de paie, arrêts maladie, courriers...).

Il impacte également la gestion de vos clients particuliers ou patients, de vos fournisseurs, sous-traitants, site internet...

Publics visés :

DRH – RRH – Toute personne en charge de la conformité RGPD RH.

Prérequis :

Une connaissance des principes du RGPD est souhaitable.

Objectifs :

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- De définir sa propre feuille de route au sein du service RH,
- D'assurer de façon durable la protection des données personnelles des salariés,
- D'instaurer un process et des outils RH de conformité au RGPD-GDPR.

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

Durée :

4 heures.

Modalités et délais d'accès :

Les inscriptions seront closes à J-7 pour les formations dispensées en présentiel et à J-1 pour les formations à distance. Sous réserve du nombre de places disponibles.

Tarifs :

Abonné au cabinet Talliance Avocats : 300€ (Euros) HT par participant.

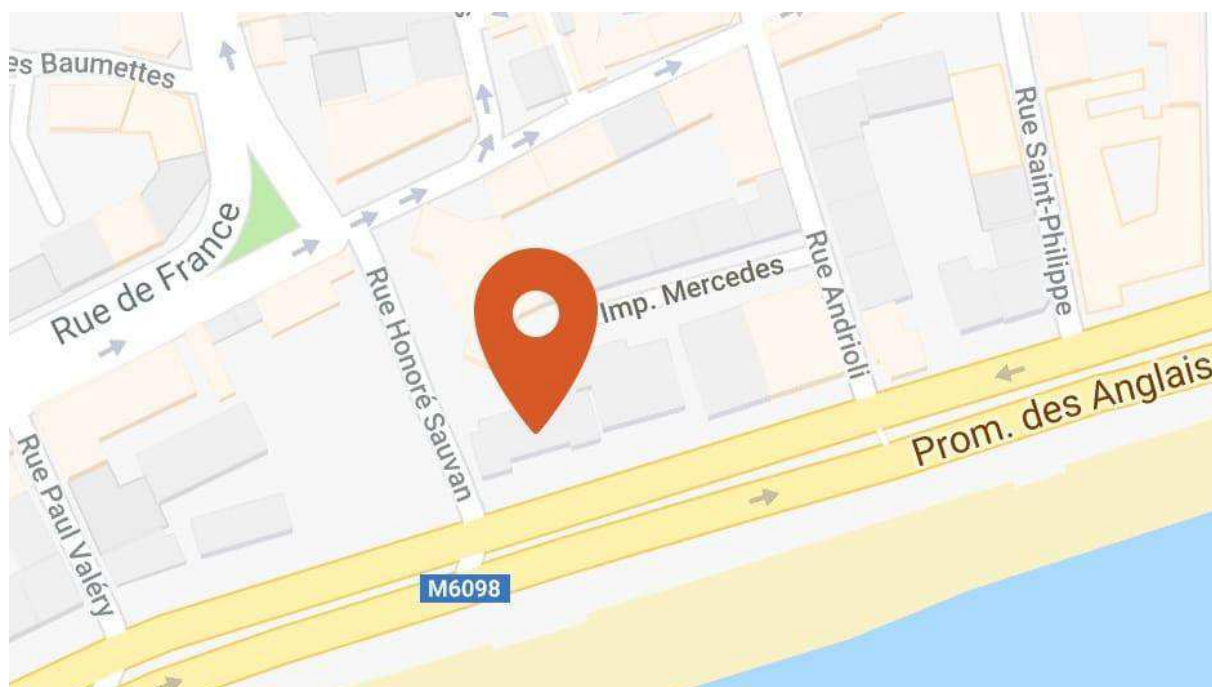
Non abonné au cabinet Talliance Avocats : 400€ (Euros) HT par participant.

Contacts :

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

<http://www.talliance-avocats.fr/contact/>

Plan d'accès :

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

	FICHES DE PRÉSENTATION ACTIONS DE FORMATION	Page 1 sur 1 Réf. : AF8-1
		Date d'application : 14/04/2022 (Sous-réserve d'évolution dans l'année)

Méthodes pédagogiques mobilisées :

- Moyens pédagogiques : support de cours papier et/ou vidéo. Apports théoriques et pratiques, étude des dernières jurisprudences, méthodes participatives, prise de paroles, travail en groupe ou sous-groupe.
- Intervenante : Maître Nathalie Koulmann – Avocate inscrite au Barreau de Nice.

Programme :

1. Les principes

- Les données à caractère personnel collectées dans le cadre d'un traitement automatisé
- Finalité et fondement
- Durée de conservation et droit à l'oubli
- Délégué à la protection des données
- Sécurité mise en place
- Information des personnes concernées
- Droit d'opposition, d'accès et de rectification.

2. L'application aux données liées aux RH

- Recrutement
- Gestion administrative du personnel
- Gestion des compétences : quelles spécificités ?
- Le cas spécifique de la vidéosurveillance et vidéoprotection
- Le cas de la badgeuse
- Ecoutes téléphoniques
- Connexion internet, ordinateur, et messagerie
- La géolocalisation
- RGPD et droit à l'image
- Prélèvement à la source et respect des obligations imposées par le RGPD
- Les différents prestataires et sous-traitants du service RH : quelles exigences et méthodologies de travail ?

Modalités d'évaluation :

- En amont de la formation : les fonctions exercées des participants sont vérifiées lors de l'analyse des besoins.
- Pendant la formation : la formatrice va proposer des quizz, lui permettant d'évaluer les acquis des stagiaires.
- A la fin de la formation : une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis aux participants.

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

	FICHES DE PRÉSENTATION ACTIONS DE FORMATION	Page 1 sur 1 Réf. : AF8-1
		Date d'application : 14/04/2022 (Sous-réserve d'évolution dans l'année)

A chaud, dès la fin de la formation un questionnaire de satisfaction vous est proposé pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.

Par la suite, 40 jours après la formation, un second questionnaire vous est proposé pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :



Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référente handicap est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation.

Notre référente handicap : Mme Isabelle Belalem - Tél : 04.93.86.05.12 – Mail : ibelalem@talliance-avocats.fr

- Les stagiaires participants aux formations sur leur lieu de travail, la mise en place des moyens techniques relatifs à l'accueil des personnes présentant un handicap est à la charge de l'établissement d'accueil.
- Les moyens d'encadrement seront adaptés en fonction du handicap du stagiaire afin de répondre au mieux à celui-ci et d'offrir une formation de qualité.
- Le référent de l'établissement client devra nous faire part en amont de la participation d'un stagiaire en situation de handicap afin que les solutions les plus adaptées puissent être mises en œuvre.

Chiffres clés réalisés en 2021 :

Les indicateurs des résultats relatifs au nombre de participants, au taux de réussite et taux de satisfaction ne seront communiqués qu'à partir du deuxième semestre 2022.